

RECONNAÎTRE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'IMMIGRATION

Ces dernières années, l'immigration a représenté environ la moitié de l'augmentation de la population active. Mais les pouvoirs publics continuent à minimiser cet état de fait dans l'énoncé des politiques, notamment celles de l'emploi et des retraites. Il y a là un impensé, voire un déni, que le Pacte civique entend combattre, en le documentant à sa manière, de façon distanciée et sans polémique. Ce qui constitue un complément utile au dossier du *Jas* ce mois-ci.

Chez les Grecs anciens, l'hospitalité était un devoir sacré. L'étranger qui frappe un soir à ta porte, n'est-ce pas un dieu déguisé venu te tester ? Mais si l'étranger ainsi accueilli voulait rester et travailler, il changeait de statut et relevait alors d'un droit spécial géré par des fonctionnaires dédiés⁽¹⁾. En France, les débats sur l'entrée durable des étrangers sont vifs. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Et pour cause, la France a toujours été une terre d'immigration. L'opposition tranchée entre, d'une part le devoir humanitaire, le droit universel d'asile et, d'autre part, le souci de préserver une identité nationale et de sauvegarder l'emploi des autochtones, a scandé bien des épisodes douloureux de notre histoire⁽²⁾. Toutefois une dimension est aujourd'hui peu questionnée, et donc peu éclaircie : la place des étrangers ainsi accueillis, de droit ou de fait, dans l'économie française.

I. DÉMOGRAPHIE, POPULATION ACTIVE ET IMMIGRATION

La population active a peu augmenté entre 2006 et 2019. Mais, les rythmes sont nettement différenciés pour la population active immigrée

La France a une attitude globalement plus restrictive que ses grands partenaires qui ont compris qu'un accueil organisé des immigrés était une condition sine qua non de leur développement économique

(+2,3 % par an) et la population native qui vieillit (+0,24 % par an). Ainsi, la population immigrée a représenté pendant cette période la moitié de l'augmentation de la population active : + 66 000 personnes par an. Ceci explique qu'elle représente une part grandissante de la population active métropolitaine, passant de 9,4 % à 11,8 % de celle-ci. Et cette augmentation de 0,2 % par an est destinée à durer. Par ailleurs, l'analyse des motifs d'immigration sur les permis de séjour⁽³⁾ indique une forte augmentation du motif économique, qui représentait 11 751 demandes en 2007 mais 52 750 en 2022. Le regroupement familial quant à lui stagne autour

de 90 000 demandes durant la même période. Globalement, l'augmentation du nombre de permis de séjour indique un mouvement qui a débuté en 2007, date à laquelle l'accès à la retraite des premières générations du baby-boom (nés à la fin des années 1940) a commencé à se faire nettement sentir.

Les comparaisons européennes montrent que la France a une attitude globalement plus restrictive que ses grands partenaires, Italie exceptée⁽⁴⁾, car ceux-ci ont compris depuis bien longtemps qu'un accueil organisé des immigrés était une condition sine qua non de leur développement économique

II. IMMIGRATION ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les discours sur l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile en France sont bien connus, avec des critiques récurrentes tant sur la qualité de l'accueil que sur l'efficacité globale du dispositif⁽⁵⁾. La dernière révision législative globale sur ce thème a eu lieu en 2018, à l'occasion de la loi dite loi Colomb⁽⁶⁾. Sous l'angle choisi ici, celui des immigrés et de la population active, deux aspects sont à mettre en exergue :



© Pixabay

l'accès à l'emploi et les perspectives en matière de retraites.

L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les discours politiques, clairs depuis 2006, sont restrictifs et portent sur la maîtrise de l'immigration économique. Pour ce faire ont été mis en place des arrêtés dans chaque région, y fixant une liste de métiers pour lesquels l'administration n'opposerait pas la situation locale de l'emploi. Ces listes assez étranges de par leur pointillisme ont été de peu d'effet. Il serait plus simple de se référer aux métiers déclarés en tension par Pôle Emploi. Et les efforts développés pour la formation des immigrés⁽⁷⁾ devraient être notablement amplifiés.

LES RETRAITES

Dans le régime de retraites par répartition, le paiement des retraites dépend du poids des actifs cotisants. D'où l'importance attachée à la population active.

Deux leviers sont possibles :

Le premier est l'augmentation du taux d'activité des personnes au-delà de 55 ans dont la nécessité est avérée. Il a fait l'objet de dispositions législatives récurrentes, sans compter celle en discussions au Parlement en ce moment.

L'autre, c'est l'apport d'actifs via l'immigration, et qui n'est jamais évoqué en tant que tel, y compris dans les rapports du COR⁽⁸⁾. Et pourtant l'augmentation de la population active occupée, provenant

à 50 % de l'immigration, a permis - phénomène inconnu depuis 1975 - au moins une baisse du poids des dépenses de retraite dans le PIB⁽⁹⁾ à partir de 2015. De façon plus générale seule l'immigration permet de combler un déficit récurrent dans l'effectif des populations actives les plus jeunes.

CONCLUSION

Le moment est venu de clarifier le discours sur l'immigration et de reconnaître que « *le travailleur immigré* » est un contribuable, et donc un contributeur aux dépenses publiques, entre autres à celles concernant les retraites. La discussion de la 22^e loi sur l'immigration depuis 1990 permettra-t-elle de reconnaître enfin la dimension démographique et contributive de l'immigration à l'économie française ? Les données chiffrées sont sur la table. Le Gouvernement et le Parlement auront-ils le courage et la lucidité nécessaires pour s'en saisir et les mobiliser ? Il faut le souhaiter.

Olivier Piron et Jacky Richard
membres du Pacte civique

(1) *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Anne Gotman, Presses Universitaires de France, 2001

(2) Sur ces questions fondamentales mais qui dépassent le cadre de notre publication, voir Gérard Noiriel *Le Creuset français*, Le Seuil, 1988 ou François Héran, *Migrations et sociétés*, Fayard, Collège de France, 2018.

(3) Source : Direction générale des étrangers en France, dépendant du ministère de l'intérieur.

(4) Cf. Insee *Référence Portrait social de la France - démographie en Europe*, Novembre 2022

(5) Cour des Comptes, rapport *L'entrée, le séjour et le premier accueil des étrangers*, 2020

(6) Loi n° 2018-718 du 10 septembre 2018

(7) Notamment dans le cadre du Plan Investissement en Compétences

(8) COR : Comité d'Orientation des Retraites

(9) *Rapport 2022 du COR*, page 65